



**POUR UN RECRUTEMENT CLAIR ET ÉQUITABLE DE NOUVEAUX
REALISATEURS, PROFESSIONNELS À PART ENTIÈRE,
EN ACCORD AVEC LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA RADIO,
À LA HAUTEUR DES EXIGENCES ARTISTIQUES PROPRES À CE MÉTIER.
POUR UNE FORMATION SÉRIEUSE DES NOUVEAUX REALISATEURS.**

Depuis de nombreuses années, les réalisateurs, soutenus par les comédiens, les auteurs, les techniciens, demandent l'organisation d'un concours de recrutement de nouveaux réalisateurs.

Les directions des chaînes elles-mêmes ont fait part maintes et maintes fois de leurs difficultés à répondre aux demandes de la production avec un nombre aussi réduit de réalisateurs. Il en va de l'existence d'une *création radiophonique* élaborée, d'abord en ce qui concerne la fiction, et au niveau des documentaires et émissions littéraires complexes.

À deux reprises, en 1995 à la suite *de la sélection interne*, et en 1998 à l'issue d'une importante grève, la Présidence et la Direction de Radio France s'étaient engagées à organiser un nouveau concours. Depuis bientôt quinze ans, la Direction est parjure.

L'annonce d'un recrutement de quatre nouveaux réalisateurs a pu être perçue comme une levée de blocage de la Direction de Radio France. Elle a déclenché plus de 600 demandes de dossiers sur le site de France Culture. Mais, alors que la procédure venait à peine d'être exposée aux réalisateurs, une annonce paraissait dans Télérama sans que, en dépit des promesses, les professionnels n'aient pu transmettre leurs remarques et demandes d'amendements.

La Direction n'a pas voulu entendre les professionnels, pourtant expérimentés et reconnus. **Elle n'a pas voulu négocier.**

Aujourd'hui, ce sont plus de 200 dossiers qui ont été validés en vue de présélection.

Les réalisateurs, dans leur majorité, ont signé un texte remettant en question cette orientation autoritaire et l'opacité, ou à tout le moins, le flou de la procédure engagée. Alors que la mission de service public des réalisateurs *de Radio France* est d'une importance capitale, l'absence *de dossier et d'épreuve écrite anonyme*, l'absence d'une épreuve de direction d'acteur, *l'absence d'un représentant de la Direction de Radio France (seul employeur)*, la restriction excessive des critères de participation pour le personnel interne, l'absence totale d'énoncé des modalités de professionnalisation des nouveaux réalisateurs et l'absence totale d'engagement sur une formation spécifique des réalisateurs admis sont les principaux points visés par la critique des réalisateurs et par tous ceux qui s'intéressent à ce recrutement.

Le point le plus choquant de cette procédure reste le **commentaire d'écoute rédigé à la maison**, c'est-à-dire avec le conseiller de son choix !

La Direction a répondu à la lettre ouverte des réalisateurs par des déclarations vertueuses sur la création radiophonique, mais aussi par l'annonce d'une formation individualisée des nouveaux réalisateurs ! À quand les barèmes de cachets individualisés ? La remise en cause de la Convention Collective de l'audiovisuel public doit inciter à la plus grande méfiance : il existe une volonté de remettre en cause les métiers existants, et les futurs réalisateurs sont concernés.

Comment rendre légitimes dans ces conditions ceux qui seront recrutés ?

Certes, au vu des difficultés des chaînes à assurer le programme de fictions, un recrutement est nécessaire. Mais la Direction s'est refusée à toute négociation avec les réalisateurs, dans la droite ligne de la mascarade de négociation de l'an dernier, qui avait capoté face à l'unité des organisations syndicales. Chaque jour qui passe laisse penser que la Direction ne fait que reprendre le projet repoussé par les syndicats.

La question du statut et du mode de rémunération des réalisateurs reste en suspens. Elle l'est d'autant plus pour les nouveaux entrants dans la profession, pour qui aucune modalité de professionnalisation n'a été proposée.

Les organisations syndicales, dans une situation où un nouveau recrutement sera probablement nécessaire d'ici deux ans, réitèrent leur exigence d'un dossier et d'épreuves écrites ANONYMES, et, dès maintenant, d'un test enregistré de compréhension de texte et de direction de comédiens, seul moyen de rétablir un contenu de concours, et cela sans aucune difficulté d'organisation.

Pour l'heure, dans les conditions du diktat de la Direction, les organisations syndicales soulignent que la lettre directoriale envoyée aux réalisateurs découvre la nécessité d'une formation, mais individualisée ! De nombreux candidats sont induits en erreur par le stage de tutorat, trop facilement pris pour une « formation ».

- La formation, qui peut, certes, être adaptée aux origines diverses des lauréats, doit comporter un solide tronc commun où les écoutes d'œuvres radiophoniques doivent occuper une place centrale. Elle doit comporter un volet technique sérieux, adapté aux conditions propres à Radio France, afin que chaque nouveau réalisateur soit à même de maîtriser l'utilisation des studios et de dialoguer avec les équipes techniques.

- Radio France doit s'engager sur les modalités de professionnalisation des nouveaux réalisateurs. Au nom du sérieux de la mission et de la défense d'un métier menacé, il faut dire non à des réalisateurs occasionnels !

- Radio France doit s'engager sur le maintien du volume de travail des réalisateurs déjà en place, qui, eux non plus, ne doivent pas devenir occasionnels !

Faute de négociations dans les plus brefs délais, les réalisateurs continueront de se désolidariser de cette procédure de recrutement.

Paris, le 6 juillet 2009